

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**OBJET :** Subvention exceptionnelle - Année 2025

**REF. :** Délibérations du Conseil Communautaire du 24 juin 2020 et 27 mars 2025

**E X P O S É**

Par délibération en date du 24 juin 2020, le Conseil Communautaire a décidé de donner délégation au Bureau afin de procéder aux attributions de subventions dans la limite de l'enveloppe de crédits approuvée par le Conseil Communautaire et inscrite au budget.

Lors du Conseil Communautaire du 27 mars dernier, les élus ont voté une enveloppe de 20 000 € pour les subventions exceptionnelles allouées aux associations.

Après examen de la demande de subvention exceptionnelle déposée, il est proposé d'affecter à l'association ci-après une partie des crédits comme suit :

**Subvention exceptionnelle 2025 :**

Bénéficiaire	Montant de la subvention Année 2025
Raid Pompette (Rallye raid 4L Trophy)	500,00 €

**D É C I S I O N**

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- d'attribuer, pour l'année 2025 et conformément aux crédits provisionnés, la subvention exceptionnelle à l'association susmentionnée,
- d'autoriser M. le Président ou le M. Vice-Président délégué à signer les documents correspondants.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 4 septembre 2025

Le Pré

Alain



Le Président,  
Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20250904-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-09-2025

Publication le : 04-09-2025

Communauté de Communes Ché

Bureau communautaire du 4 septembre 2025

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CHÂTEAUBRIANT - DERVAL**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre septembre, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à Châteaubriant, sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

	<i>Présent (e)</i>	<i>Absent (e) ou Excusé (e)</i>
<b>M. Elias AMIOUNI</b>	<b>X</b>	
<b>M. Rudy BOISSEAU</b>		<b>X</b>
<b>M. Jean-Michel CHEVALIER</b>	<b>X</b>	
<b>Mme Catherine CIRON</b>	<b>X</b>	
<b>M. Sébastien CROSSOUARD</b>	<b>X</b>	
<b>M. Dominique DAVID</b>	<b>X</b>	
<b>M. Bruno DEBRAY</b>		<b>X</b>
<b>Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET</b>	<b>X</b>	
<b>M. Philippe DUGRAVOT</b>		<b>X</b>
<b>M. Patrick GALIVEL</b>	<b>X</b>	
<b>Mme Marie-Pierre GUERIN</b>	<b>X</b>	
<b>M. Alain GUILLOIS</b>	<b>X</b>	
<b>M. Alain HUNAUT</b>	<b>X</b>	
<b>Mme Edith MARGUIN</b>	<b>X</b>	
<b>M. Jean-Luc MARSOLLIER</b>	<b>X</b>	

AR-Préfecture

044-200072726-20250904-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-09-2025

Publication le : 04-09-2025



Le Président,

Alain HUNAUT